

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉLECTION, L'HONORABLE NICOLE DUVAL HESLER

à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Barreau de Montréal, le 5 mai 2021

Avant de proclamer les dirigeants et conseillers élu.es, j'espère que vous aurez l'indulgence de me laisser dire quelques mots sur l'importance de la profession d'avocats.

I would like to say a few words acknowledging the essential role that you, the members of the Bar, play in our justice system.

Je cite rarement le défunt général De Gaulle, mais il est l'auteur d'une phrase que je trouve très vraie : il a dit qu'une société sans avocat n'est pas une société libre. C'est une opinion que je partage. Le système de justice joue un rôle primordial dans l'évolution de toute société, et particulièrement les sociétés qui se veulent démocratiques. Sans un système de justice impartial, neutre, impénétrable à la corruption, à l'influence des personnes au pouvoir, ou d'individus ou corporations bien nantis, tous les droits, garanties et bénéfiques d'une démocratie sont illusoires. Et sans avocats, ces droits et garanties restent lettre morte. As have demonstrated many self-represent litigants, who may not lack talent, but lack the knowledge required.

C'est le débat contradictoire mené par les avocat.es qui fait en sorte que les questions de fond et de droit sont débattues devant les juges de façon complète, sous tous leurs aspects. Au cœur de notre système de justice, le débat contradictoire sert à assurer le respect des protections procédurales, à mieux cibler les véritables questions en litige et à raffiner les prétentions des parties – un exercice des plus appréciés par les juges.

Only lawyers can shoulder the responsibility of ensuring the quality of this debate, for only lawyers are the carriers of the brief. Masters of the file, the strength of their partisan advocacy permits the public to have faith in the role of judges in determining the truth. Their contribution to maintaining a democratic society cannot be overstated. When Shakespeare had his conspiring rebels cry « The first thing we do, let's kill all the lawyers! » in *Henry VI*, he went for a cheap laugh but he also acknowledged the vital role lawyers play in upholding the rule of law. (Pour un aperçu des deux interprétations possibles de cet extrait de Shakespeare, voir Jacob Gershman, *To kill or Not to Kill All the Layers? That is the Question*, The Wall Street Journal, August 18, 2014).

Voici maintenant la proclamation de vos élus.

Comme vous le savez, il y a eu élection au poste de premier conseiller, un mandat d'un an convoité par deux personnes, soit Me Julie Mousseau et Me Jonathan Pierre-Étienne.

Le scrutin s'est déroulé par voie électronique, du 26 au 29 avril 2021, à 16 h.

Quelque 2448 personnes ont voté, soit 15,6 % des membres du Barreau de Montréal.

- Me Julie Mousseau a obtenu 1424 votes
- Me Jonathan Pierre-Étienne a obtenu 1013 votes
- 11 votes ont été annulés

Me Julie Mousseau ayant obtenu le plus grand nombre de votes a donc été élue première conseillère du Barreau de Montréal pour l'exercice 2021-2022.

Se joindront à elle les candidats élus par acclamation, soit :

- Me Extra Junior LAGUERRE, bâtonnier (mandat d'un an)
- Me David ETTEGUI, trésorier (mandat d'un an)
- Me Mylène LEMIEUX, secrétaire (mandat d'un an)
- Me Sabine UWITONZE, représentante du Jeune Barreau de Montréal (mandat d'un an)
- Me Valérie ASSOULINE, conseillère (mandat de deux ans)
- Me Indra BALASSOUPRAMANIANE, conseillère (mandat de deux ans)
- Me Gabriel DI GENOVA, conseiller (mandat d'un an pour compléter le terme d'un conseiller ayant démissionné)
- Me Mélanie DUGRÉ, conseillère (mandat de deux ans)
- Me Chantale MASSÉ, conseillère (mandat de deux ans)

Enfin, les conseillères suivantes entament la deuxième année de leur mandat de deux ans :

- Me Caroline LAROUCHE, conseillère
- Me Heather MICHELIN, conseillère
- Me Alice POPOVICI, conseillère